



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

DU MARDI 13 FEVRIER 2024

Présents : Mmes BOURDELLÈS, DUPREY, DUREUIL, LOPEZ, MILLAN
MM ASSELINE, BÉNARD, BOCOGNANO, DUCLOS, LAIGNEL, LANDREIN, MEYER

Absent excusé :

Pouvoirs : M LECARDONNEL donne pouvoir à Mme DUPREY

Début de la séance : 20h30

Secrétaire de séance : Mme DUREUIL

Approbation du procès-verbal du conseil municipal ordinaire du 9 janvier 2024 à l'unanimité.

DELIBERATIONS

1. **Autorisation de signer la convention d'objectifs n°2 avec le Département du Calvados pour le développement de la lecture publique pour une durée de 5 ans**

L'engagement est sur 5 ans pour mettre en œuvre les conditions demandées (nombre d'heures par semaine, surface minimale). Des objectifs datés sont à transmettre au Département. En cas de non-respect, les conditions de fonctionnement de la bibliothèque seront basées sur un niveau inférieur. Dans la mesure où un projet de bibliothèque/ludothèque est en cours, nous sommes en catégorie 2.

Vote : unanimité.

2. **Mise en place de la prime pouvoir d'achat exceptionnelle suite à la validation par le Comité Social Territorial**

Un vote a eu lieu en décembre mais un avis du Comité Social Territorial était nécessaire. Cet avis favorable a été émis le 8 février 2024.

Un nouveau vote doit donc être effectué.

Vote : 2 contre, 11 pour.

3. **Autorisation de sollicitation une subvention de l'Etat au titre de la DSIL, pour le financement de la construction de la Bibliothèque Ludothèque au taux le plus élevé**

Une nouvelle délibération est nécessaire pour plus de précision. La demande de DSIL est cumulable avec l'aide DGD, mais pas la DETR. Une autorisation de demande de subvention est donc sollicitée sur un montant de 664 000 euros HT avec tous les frais. Cette autorisation est délivrée au taux le plus élevé.

Vote : unanimité

4. **Autorisation de sollicitation une subvention de Dotation Générale de Décentralisation (DGD) pour la construction de la Bibliothèque Ludothèque auprès de la DRAC de Normandie pour les bibliothèques au taux le plus élevé**

Dans le cadre du projet de construction, une demande de subvention de dotation générale de

décentralisation est possible sur un montant 664 000 euros HT. Une autorisation est donc sollicitée pour ce montant total et au taux le plus élevé.

Une demande supplémentaire sera possible pour les frais de personnel, le numérique, l'aménagement et les collections.

Vote : unanimité.

5. Dénomination de 2 rues au lieu-dit « du bon Repos » pour permettre de finaliser l'adressage

Pour terminer cette obligation de délivrer des noms de rue et des numéros sur le lieudit du Bon Repos, la proposition est :

- sur la RD 8 : route du Bon Repos
- sur la RD 89 en partant d'Esquay Notre Dame jusqu'au carrefour de la RD 214: route de la Pierre d'Esquay

Vote : unanimité.

Informations

- Zones accélération d'énergie renouvelable : il y a besoin de prendre une délibération pour le 15 mars 2024.

Eolien = la commune est en zone d'exclusion liée au radar de l'aviation civile.

Méthanisation = pas de zonage particulier à identifier

Hydraulique = le débit de l'Odon et le dénivelé sont insuffisants pour un projet.

Solaire = autorisation sur les zones urbaines et bâtiments agricoles en continuité urbaine pour la pose de panneaux sur toiture.

- La réunion de mi-mandat est prévue le 20 février à 20h00. Une présentation sera faite des projets réalisés et ceux à venir.

Divers : fixer les grandes orientations en termes d'investissements

- **Voiries** : rien n'est encore validé sur l'aspect budgétaire mais les projets sont présents, un phasage est à prévoir

- **Sécurisation de la RD 214** :

Aménagement RD simple et peu coûteux pour casser la vitesse dans les lignes droites a été demandé mais tout n'a pas été proposé. Plusieurs propositions ont été faites avec des places à cheval et des marquages au sol. Projet présenté à 150 000 euros HT. Un phasage est possible. Un lien est à faire avec l'agence routière départementale.

- **Aménagement pré d'Oisy** :

Une proposition de largeur à 3 voies, avec marquage sur les intersections et barrières en bois pour laisser le passage des piétons, vélos. Une gestion des eaux pluviales est à faire sur tout le long du parcours. Sol : stabilisé à chaux. Le projet est chiffré à 170 000 euros HT. Un chiffrage est aussi fait sur un enrobé (durée de vie du matériaux plus longue) à 190 000 euros.

- **Chemin du pataras :**

La proposition faite par le bureau d'études n'est pas cohérente avec la demande. Un projet éventuel pour réduire la vitesse ou circulation de véhicules à moteur est à l'étude. Pas de chiffrage encore de communiqué.

- **Bibliothèque/Ludothèque :**

Le projet est évoqué et débattu sur le coût, l'intérêt et le calendrier.

Urbanisme

Dépôt de certificats d'urbanisme : néant

Dépôt de déclarations préalables : 16 chemin du Pont Chalan – réfection toit du garage
6c chemin des Saules – construction d'une piscine

Dépôt de permis de construire :néant

La séance est levée à 23h50.

Le secrétaire de séance
Céline DUREUIL



Le Maire
Georges LAIGNEL

